

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2013

Date de la convocation : 2 mars 2013.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de MM Paul DECARD (procuration à M. Michel DAVAL), Nicolas PLANCHON (procuration à M. Michel RICHARD), Pierre RUCH, Sébastien PLEIGNET, Mmes Florence GIBLARD et Catherine PERRIN.

La lecture des comptes rendus des séances du 31 janvier et du 1er mars 2013 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, *à l'unanimité* :

- jugé utile de demander une dérogation pour la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014 (nécessité d'approfondir la réflexion sur l'organisation du temps hors enseignement - locaux et personnels d'encadrement - sachant que les horaires des transports scolaires seront inchangés, la desserte supplémentaire du mercredi matin mise à part),
- considérant la vétusté de la chaudière gaz desservant le logement sis 1, rue du Monument et les devis présentés, autorisé le maire à passer commande à l'entreprise la moins-disante à qualité équivalente (équipement basse température avec réserve intégrée de 4 litres),
- constitué une commission de recrutement chargée d'assister le maire dans l'analyse des candidatures présentées pour le poste à pourvoir au service administratif : MM Michel DAVAL, Paul DECARD, Nicolas PLANCHON (l'appui du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale sera également sollicité),
- dans l'attente de la sélection du candidat, décidé de recourir aux services d'une secrétaire ayant le statut d'auto-entrepreneur, Mme Michèle MANTION, le paiement s'effectuant sur présentation de facture établie à l'heure et en fonction du temps passé,

- sur demande de Mme Monique JOUARY, présidente de l'association Des Hommes et des Traditions d'ESPRELS, reconduit la location de la salle des fêtes à un tarif aménagé identique à celui pratiqué auparavant (75 € plus frais annexes), à l'occasion d'un marché artisanal et fermier, les 27 et 28 juillet 2013,
- défini le programme de travaux sylvicoles proposé par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2013 :
 - en retenant :
 - ☞ parcelle 11 : dégagement manuel des semis avec entretien de cloisonnement pour 10 028 € HT
 - ☞ parcelle 16 : dépressage manuel localisé avec nettoyage de jeune peuplement feuillu pour 11 363,10 € HTsoit un total de 21 391,10 € HT,
 - en supprimant :
 - ☞ parcelle 20 : dépressage manuel localisé avec nettoyage de jeune peuplement feuillu pour 2 345 € HT

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 12 mars 2013

Le Maire,

Michel RICHARD

